



**Proces-Verbal**  
**de la Réunion du Conseil Municipal**  
séance du  
**18 Février 2015**

Le mercredi 18 février 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Monsieur Hervé ARNOULD (pouvoir à Monsieur Michel VALTER)

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Émilie HAUMONT.

L'ordre du jour est le suivant :

- **Acquisition foncière ;**
- **Emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations ;**
- **Ouverture de crédits d'investissement ;**
- **Surtaxe de l'eau ;**
- **Désignation du prestataire de la cantine scolaire.**

**ACQUISITION FONCIÈRE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise de Transports Trans Plus Services, qui occupait les locaux en tant que locataire, le propriétaire des lieux a mis en vente l'ensemble de cette friche industrielle.

Monsieur le Maire rappelle que cette friche est située au cœur du village, 1 rue de Châlons, en zone U1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, zone la plus ancienne du bourg et destinée principalement à l'habitat et aux activités traditionnelles, et souligne l'importance d'acquérir ces parcelles afin de constituer une réserve foncière communale pour une meilleure maîtrise des projets à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à se porter acquéreur des parcelles désignées ci-dessus.

**EMPRUNT À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ;**

Dans le cadre de l'acquisition de la friche industrielle appartenant à Monsieur Alain ACOSTA, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un emprunt.

Il détaille la proposition qu'il a reçu de la Caisse des Dépôts et Consignations. Après lecture, le Conseil Municipal accepte cet emprunt et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

**OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ;**

Il est rappelé à l'assemblée que la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 permet d'ouvrir des crédits de dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est ainsi possible de faire face, s'il y a lieu, à certaines dépenses urgentes.

Les crédits éventuellement ouverts seront repris au budget primitif de l'exercice.

Considérant l'utilité de cette mesure, il est proposé d'appliquer cette ouverture de crédits pour l'année 2015 pour le budget de la commune, dans les limites suivantes :

Budget M14 :			Ouverture de crédits 2015
		Budget 2014	
Chapitre 21 :	Immobilisations corporelles :	317 562 €	40 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

## **SURTAXE DE L'EAU ;**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, chaque année, il y a lieu de voter le prix de la surtaxe de l'eau qui est actuellement de 0,354 €. Il propose à l'assemblée de maintenir ce taux et sollicite son avis.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le montant de la surtaxe eau à 0,354 € au titre de l'année 2015.

## **DÉSIGNATION DU PRESTATAIRE DE LA CANTINE SCOLAIRE.**

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide, pour la cantine du Groupe Scolaire « Les Mésanges » de Recy.

Après analyse des offres, c'est la société API Restauration qui a été retenue, étant la mieux disante.

Monsieur le Maire précise que l'offre est conforme au cahier des charges préalablement établi.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement portant attribution du marché de fourniture et la livraison de repas en liaison froide, pour la cantine du Groupe Scolaire « Les Mésanges » de Recy à la société API Restauration. *www.api-restauration.fr*

La prestation débutera le 2 avril 2015

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Rythmes scolaires : Bilan**

Carole SIMON fait un bilan de la Réforme des Rythmes scolaires qui est entrée en vigueur depuis septembre 2014. Bien que la mise en place du dispositif se soit très bien déroulée, il en ressort aujourd'hui une grande fatigue des enfants, surtout à l'approche des périodes de vacances.

Les enseignantes retiennent également une meilleure attention des enfants les après-midis, qui ont été écourtés.

Carole SIMON propose la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial pour la rentrée 2015-2016 en y intégrant études surveillées et activités de qualité.

Un tableau numérique interactif sera installé dans la classe de Madame Sylvie BOURDON à la rentrée prochaine. Les autres classes seront équipées en 2016.

### **Orientations budgétaires**

Jacques ROUSSEAU détaille à l'assemblée les orientations budgétaires pour l'année 2015.

Il explique que cette année, de grosses dépenses d'investissement seront orientées vers les travaux de voirie de la Grande Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 18 février 2015.

Le Maire,  
Michel VALTER